



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place du numéro d'urgence unique 112

Question écrite n° 32420

Texte de la question

Mme Edith Audibert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de clarifier l'usage d'un numéro d'appel d'urgence unique en France. En effet, le 6 octobre 2017, le Président de la République s'est déclaré en faveur du 112, numéro d'appel d'urgence unique, permettant d'offrir une réponse efficace aux sollicitations de détresse émises par les Français. Alors qu'il reste actuellement en France 13 numéros d'urgence différents, chacun segmenté en fonction d'une réponse davantage qu'une demande, la généralisation du 112 aurait pour intérêt de mieux orienter les appels et d'apporter une réponse la plus appropriée par les forces de sécurité ou de secours en fonction de la situation décrite. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir prendre position afin de faire émerger une arborescence claire des appels d'urgence, qui serait articulée autour du 112 pour les appels d'urgence et du 116 117 pour les demandes de soins non programmés.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Audibert](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32420

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6419

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)